

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
Monsieur J. NEIRINGS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-112A/06
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1938/s.404
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Betreft : BRUSSEL. Augustijnenstraat 1 / hoek De Brouckereplein 4.
Plaatsing van uithangborden.

En réponse à votre lettre du 18 décembre 2006, sous référence, réceptionnée le 4 janvier 2007, nous avons l'honneur de vous communiquer **les remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 10 janvier 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble de bureaux situé dans la zone de protection de l'hôtel Métropole, classé comme monument, et porte sur le placement de nouvelles enseignes parallèles lumineuses en façade avant et latérale du bâtiment :

- le logo + le nom de la société en lettres détachées, lumineuses, de 300 cm de long sur 45 cm de haut posés sur un liseré courant sur la totalité des deux façades, tout en haut de l'immeuble
- le logo + le nom de la société en lettres détachées, lumineuses, de 980 cm de long sur 105 cm de haut posés sur la toiture de l'immeuble

La Commission estime que la place De Brouckère, en dépit de son caractère patrimonial exceptionnel, souffre malheureusement déjà d'une pléthore d'enseignes lumineuses qui ne favorisent pas sa mise en valeur et qu'il convient d'en contrôler la prolifération abusive.

Elle observe, par ailleurs, la redondance caractérisant la présente demande : superposition de deux enseignes identiques (excepté les dimensions) au sommet de l'immeuble concerné, lequel est déjà doté de plusieurs enseignes lumineuses au niveau du rez-de-chaussée.

Par conséquent, la Commission demande au maître d'œuvre d'éviter cette surenchère et de revoir son projet à la baisse. Elle demande en tout état de cause de renoncer à l'enseigne prévue en toiture qui, en plus de faire double emploi avec celle prévue sous la corniche, accentue la rupture de gabarit de l'immeuble concerné avec les maisons éclectiques situées à sa droite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président